

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un gang de voleurs de téléphones neutralisé



Photo: AEE

AEE
Libreville/Gabon

La Police judiciaire (PJ) a mis fin aux activités de trois individus passés maîtres dans l'art de subtiliser des téléphones portables aux femmes. Il s'agit de Timothée Moussavou alias Bakary, Tamora Sabadou, tous deux Maliens, et de Kannel Farel Nzaou Batendo, Gabonais. Leur cible : plus d'une vingtaine de femmes.

D'après le témoignage des victimes, leur mode opératoire consistait à se rapprocher d'une d'elles pour solliciter son téléphone portable, afin de passer un coup de fil urgent à un membre de la famille qui se trouverait dans un état critique à l'hôpital. Mais une fois en possession de l'appareil, le malfaiteur prend la fuite et s'évanouit dans la nature.

Une autre technique consiste à se rapprocher d'une proie à qui le

voleur montre un véhicule garé et dit à la dame que son patron assis à son bord voudrait faire sa connaissance. Et qu'il a pour cela besoin de son numéro de téléphone. Une fois en possession du contact de la dame celui-ci est instantanément envoyé au complice. Ce dernier appelle la victime avec qui il échange, avant de lui demander de remettre le téléphone à son chauffeur pour lui parler. Dès que la proie s'exécute, le voleur fait semblant de parler jusqu'à la voiture. Puis s'embarque dans le véhicule et le tour est joué.

C'est au bout de nombreuses plaintes déposées à la PJ que les suspects ont pu être identifiés et appréhendés avec plusieurs téléphones sur eux. Seuls quelques-uns des propriétaires ont reconnu leur téléphone. Les mis en cause ont été incarcérés, après leur passage devant le juge instructeur.

Prison centrale : quatre matons menacés de radiation

G.R.M
Libreville/Gabon

Ils risquent, dans un premier temps, la radiation. Puis, la condamnation à de lourdes peines d'emprisonnement.

Eux, ce sont quatre agents de la Sécurité pénitentiaire placés en détention il y a quelques jours. Motif : ils auraient mis leurs téléphones portables à la disposition de Nouredin Bongo Valentin pour lui permettre d'échanger, depuis sa cellule, avec des personnes se trouvant à l'extérieur du pénitencier, selon des voix autorisées.

En récompense, les quatre matons devaient recevoir une somme de 12 millions de FCFA, soit 3 millions de FCFA chacun. Sauf que s'ils ont pu permettre à l'ancien coordonnateur général des affaires présidentielles de



Photo: AEE

La prison où les mis en cause attendent leur jugement.

communiquer avec l'extérieur, leur manœuvre illicite aurait été dénoncée par un collègue, apprend-on. Le téléphone fait partie des éléments prohibés en milieu carcéral. Et il faut rappeler qu'en mars 2022, 500 portables avaient été saisis à la prison centrale de Libreville. Ces objets y avaient été introduits

par les proches des détenus, en complicité avec des agents véreux de la Sécurité pénitentiaire. Pendant que l'enquête les visant se poursuit, notamment pour savoir avec qui Nouredin Bongo Valentin aurait échangé, des sources judiciaires précisent que les quatre matons risquent donc gros.

Le clin d'œil de *lybek*

WOUAIIIIIS... J'AI VRAIMENT ENCORE BEAUCOUP DE MAL À CROIRE QUE LE PAPA LÀ N'EST PLUS... QUE LA MAMAN LÀ N'EST PLUS... QUE LES ENFANTS LÀ NE SONT PLUS...

ÈH OUI! D'AILLEURS EUX AUSSI ONT, JE SUIS SÛRE, BEAUCOUP PLUS DE MAL QUE TOI LORSQU'ILS RÉALISENT QU'ILS NE SONT PLUS...



LYBEK
2023

Lambaréné : un chauffeur de GSEZ en prison pour outrage aux dépositaires de l'autorité publique

PN
Lambaréné/Gabon

GUY-ROGER Mbadinga, Gabonais de 49 ans, chauffeur à GSEZ, a été écroué le 7 décembre écoulé, à la maison d'arrêt de Lambaréné. Il se serait rendu auteur d'outrage à des corps dépositaires de l'autorité publique, notamment les gendarmes et les policiers, dans une vidéo postée sur TikTok devenue virale.

À travers cette vidéo, le natif de Tchibanga a violemment dénoncé le racket dont se livreraient les gendarmes et les policiers dans le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Selon lui, les agents de ces deux corps se contenteraient de demander de l'argent aux usagers



Photo: PN

Guy-Roger Mbadinga réfléchit sur son sort en prison.

de la route, sans se soucier de l'authenticité des documents afférents à la circulation. Mais une source autorisée donne les vrais mobiles de l'inculpation de Guy-Roger Mbadinga. D'après cet informateur, le chauffeur de GSEZ se croirait encore sous l'ancien régime où l'entreprise

qui l'emploie aurait bénéficié de certains passe-droits. Ainsi, chaque fois que Guy-Roger Mbadinga était verbalisé assorti d'une quittance payable au Trésor public, il ne se serait jamais exécuté. C'est dire que le chauffeur se trouvait déjà dans le collimateur des Officiers de police judiciaire (OPJ) depuis un moment.

C'est donc ce même Guy-Roger Mbadinga qui bafouait la loi, qui se permet de s'adresser au président Brice Clotaire Oligui Nguema en ces termes : " Dites-nous si l'argent issu du racket nous permet d'éponger notre dette extérieure ? " Et d'ajouter qu'"il faut absolument voir comment régler cette question avec les commandants en chef de la gendarmerie et de la police."